Image not found or type unknown

Mise sous séquestre du montant de l'indivision

Par **dolly91**, le **11/02/2009** à **11:42**

Bonjour,
je suis en cours de procédure de divorce, mon mari veut garder le domicile, pour cela il a contracté un emprunt pour lequel j'ai signé mon accord qui stipule que je renonce à ma part sur ce bien immobilier.
pour le moment l'argent n'est pas débloqué, et mon époux a fait une demande de prorogation de pret jusqu'en mars 2009 (depuis mai 08), est ce legal , j'ai signé en mai, ce que je redoute , si nous ne divorcons par rapidement , c'est qu'il débloque l'argent sans le prononcé du divorce et que le montant aille sous séquestre , c'est possible ou pas ??? que puis je faire, c'est moi qui ai entamé la procedure de divorce pour faute (violence verbale répétee)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés